

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 004-6071/19/BM

■ **Approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement avec l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône, relative aux études d'aménagement de voies réservées aux transports en commun et à l'élaboration d'un schéma directeur des stations équipées en Gaz Naturel pour véhicules**

MET 19/11374/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé, par délibération n°TRA 013-4329/18/BM du 18 octobre 2018, une convention de cofinancement portant sur 3 études :

- Etude niveau AVP (Avant-projet) portant sur la mise en place d'aménagements relatifs à une VRTC : cette étude d'avant-projet concerne la création d'une VRTC sur la section autoroutière située entre le convergent A7/A51 et l'échangeur St-Antoine dans les deux sens.
- Étude niveau AVP (Avant-projet) et PROJET portant sur la mise en place d'aménagements relatifs à une VRTC (terminaison de l'A50 entre l'échangeur Florian et l'entrée sur Marseille)
- Etude visant à élaborer un Schéma Directeur Métropolitain des stations GNV à destination des véhicules circulant sur VRTC

Considérant l'évolution des réflexions sur les deux premières études listées ci-dessus il convient d'envisager une adaptation de celles-ci dans leur périmètre et leur niveau de précision.

- Sur l'étude d'Avant-projet sur le convergent A7/A51, compte tenu de la complexité de certains points singuliers, il y a lieu de renforcer le niveau d'étude amont par une étude de faisabilité.

Signé le 20 Juin 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

- Sur l'étude de niveau Avant-Projet et Projet d'une voie réservée aux Transports en Commun sur l'A50 entre l'entrée d'Aubagne et l'échangeur de Florian, il s'agit d'engager préalablement à l'étude Avant-projet et Projet, une étude de faisabilité intégrant une voie réservée aux Transport en Commun et au covoiturage.

Le montant global prévisionnel de ces deux études reste inchangé ainsi que la répartition financière entre les financeurs.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°TRA001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole, du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;
- La délibération n°TRA002-3240/17/CM du Conseil de la Métropole, du 14 décembre 2017, portant sur la Transition énergétique du parc de bus et cars de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de revoir la définition des deux études portant sur l'aménagement de voies réservées aux transports en commun sur les sections d'autoroute A7/A51 et terminaison A50,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention de financement conclu entre l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence relative aux études d'aménagement de voies réservées aux transports en commun (convergent A7/A51, terminaison de l'A50) et à l'élaboration d'un schéma directeur des stations équipées en Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) pour avitailler les bus et cars des voies dédiées sur autoroutes sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

Article 3:

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget principal AMP sur EST CT2 2019 et suivants
Opération Di556AP(686) – chapitre 20 – nature 204113.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM